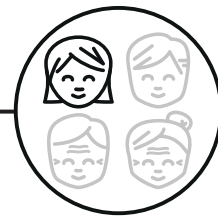


# PROCURATION POUR L'INSCRIPTION sur la liste électorale ou référendaire



Désignation de la personne à inscrire sur la liste parmi  
les copropriétaires d'un immeuble ou les cooccupants  
d'un établissement d'entreprise

## 1 CONTEXTE D'INSCRIPTION

☐ Copropriétaires indivis d'un immeuble

☐ Cooccupant(e)s d'un établissement d'entreprise



Depuis le

|       |      |      |
|-------|------|------|
| Année | Mois | Jour |
|-------|------|------|

Adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise

Numéro et nom de voie

Municipalité

Code postal

Cette procuration vaut autant pour l'inscription sur la liste électorale et la liste référendaire de la municipalité  
que sur la liste électorale de la MRC, le cas échéant.

## 2 PERSONNE\* DÉSIGNÉE POUR INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE OU RÉFÉRENDARE

Prénom

Nom

Date de naissance

Année Mois Jour

Numéro de téléphone

Courriel

Adresse du domicile

Numéro et nom de voie

App.

Municipalité

Code postal

\* Cette personne doit être majeure et de citoyenneté canadienne. Elle ne doit pas avoir perdu ses droits électoraux. Elle ne doit pas avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale ou référendaire, de manière prioritaire, à un autre titre que celui de copropriétaire d'un immeuble ou de cooccupante d'un établissement d'entreprise.

## 3 SIGNATURE DES COPROPRIÉTAIRES OU DES COOCCUPANT(E)S

Les signataires doivent être des électrices, des électeurs ou des personnes habiles à voter. La majorité des copropriétaires ou des cooccupants doivent signer. S'il n'y a que deux copropriétaires ou cooccupants, **ces deux personnes doivent signer**.

| Prénom et nom | Signature | Date |
|---------------|-----------|------|
|               |           |      |
|               |           |      |
|               |           |      |
|               |           |      |
|               |           |      |

Cette procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit retirée ou remplacée.

**Veuillez retourner le formulaire au bureau de la présidente ou du président d'élection de la municipalité concernée.**